

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
 RÉCLAMES — — — — — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on se renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS			
Cahors	Libos	Poste	Omnibus	Libos	Cahors	Poste	Omnibus	Cahors	Montauban	Poste	Omnibus	Montauban	Cahors	Poste	Omnibus	Cahors	Capdenac	Poste	Omnibus	Capdenac	Cahors	Poste	Omnibus
6h 25	12h 50	5h 30	6h 30	5h 30	12h 15	6h 00	7h 45 m	4h 42	11h 11	5h 25	5h 25	5h 40	11h 11	9h 14	9h 30	7h 40	11h 30	5h 10	5h 10	7h 40	11h 30	5h 10	5h 10

Cahors, le 15 Mars.

NOUVELLES POLITIQUES

Suppression du privilège des bouilleurs de cru. — Dans sa dernière séance, la Chambre a adopté la suppression du privilège des bouilleurs de cru, par 284 voix contre 228.

Elle a renvoyé à la commission du budget les deux amendements de MM. de la Ferronnays et Duval, accordant le premier 30 litres, le second 12 litres, indemnes de tous droits aux bouilleurs de cru.

Interpellation. — L'idée d'interpeller le ministre, avant les vacances de Pâques est aujourd'hui assez discutée dans les couloirs de la Chambre. Les promoteurs du projet d'interpellation hésitent entre deux systèmes : demander des explications au gouvernement sur sa politique générale à propos d'une question quelconque extérieure, sur les affaires de Bulgarie, par exemple ; ou déposer une demande d'interpellation sur l'élection des Hautes-Alpes, sans attendre le rapport du bureau qui a été chargé de l'examiner. L'autorisation donnée par le ministre à un de ses membres de poser sa candidature, constitue, dit-on, le caractère d'une politique.

Maladie de M. Carnot père. — Nous apprenons de source officielle que M. Carnot, sénateur, père du président de la République, est dangeusement malade. La réception qui devait avoir lieu le jeudi 15 mars au palais de l'Élysée a été contremandée.

Les droits sur les céréales. — La commission des douanes a décidé d'élever de 1 fr. 50 à 3 fr. le droit sur le seigle, et d'établir un droit de 5 fr. sur les farines de seigle. La commission a repoussé le droit sur le sarrasin. M. Milochau a été chargé de rédiger un rapport dans ce sens.

Le général Billot, ancien ministre de la guerre, commandant le 1er corps d'armée, est désigné pour représenter le gouvernement français aux obsèques de l'empereur Guillaume. Il sera assisté de M. de Sesmaisons, sous-chef d'état-major général, ancien attaché militaire de France à Berlin, du colonel Kornprobst, du capitaine d'état-major Haillet et du commandant Michel.

Les troubles d'Arles. — Ces jours derniers, à Arles, deux zouaves étaient été assassinés par des ouvriers italiens. Des troubles ont eu lieu dans la ville à l'occasion de l'enterrement des deux victimes. Les entrepreneurs des travaux des digues du Rhône ont dû promettre de congédier les ouvriers italiens. Les assassins ont été extraits de la prison durant la nuit précédente, au milieu d'une foule hostile qui voulait leur appliquer la loi de lynch.

ALLEMAGNE

Proclamation de Frédéric. — Le Moniteur de l'Empire publie la proclamation suivante :

A MON PEUPLE,

L'empereur a terminé sa vie glorieuse. Dans le père bien-aimé que je pleure et pour la perte duquel ma maison royale est, avec moi, plongée dans une douleur profonde, le fidèle peuple de Prusse a perdu son roi couronné de gloire ; la nation allemande, le fondateur de son unité, l'empereur ressuscité, le premier empereur allemand. Son nom restera inséparablement lié à la grandeur de la patrie allemande, de cette patrie dans la restauration de laquelle le labeur opiniâtre du peuple et des princes de Prusse a trouvé sa plus belle récompense. En relevant, avec un grand soin paternel et jamais las, à la hauteur de sa grave mission, l'armée prussienne, l'empereur Guillaume a établi le fondement solide des victoires que, sous sa conduite, ont remportées les armées allemandes et d'où est sortie l'unité nationale. Par là, il a assuré à l'empire la puissante position que, jusque-là, avait souhaitée tout cœur allemand, sans guère oser l'espérer. Ce

que, dans une lutte ardente et pleine de sacrifices, il avait conquis à son peuple, il lui a été donné de le consolider, de le faire prospérer en bienfaits, grâce au travail de longues années, durant lesquelles il a pu régner en paix. Tranquille, se reposant sur sa propre force, l'Allemagne est honorée dans le conseil des nations, ne demandant qu'à jouir pacifiquement de ce qu'elle a gagné.

S'il en est ainsi, nous en sommes redevables à l'Empereur Guillaume, à son inaltérable fidélité au devoir, à son infatigable activité consacrée uniquement au bien de la patrie, soutenu en cela par le désintéressement et l'esprit de sacrifice dont a fait preuve, sans fléchir, le peuple prussien, et que partagent toutes les nationalités allemandes.

C'est à moi que sont dévolus maintenant tous les droits et tous les devoirs attachés à la couronne de ma maison. Je suis résolu à les maintenir fidèlement, durant le temps que Dieu voudra m'accorder de régner.

Pénétré de la grandeur de ma tâche, tous mes efforts seront consacrés à continuer cette œuvre dans le même esprit que celui qui l'a fondée, faire de l'Allemagne un foyer de paix ; de concert avec les gouvernements confédérés, ainsi qu'avec les organes constitutionnels de l'empire et de la Prusse, travailler à la prospérité du pays allemand.

J'apporte ma confiance tout entière à mon fidèle peuple, qui, à travers une histoire longue déjà de plusieurs siècles, a partagé avec ma maison les bons et les mauvais jours, et je jure de lui être un roi juste et fidèle, dans la joie comme dans la douleur.

Dieu veuille m'accorder sa bénédiction et la force d'accomplir mon œuvre, à laquelle ma vie est désormais consacrée.

Berlin, 12 mars 1888. FRÉDÉRIC.

Le Message de Frédéric III à Bismarck

Berlin, 13 mars, s.

Voici le texte du rescrit de l'empereur et roi au chancelier de l'empire et président du ministère d'Etat :

Mon cher prince,

Inaugurant mon règne, c'est pour moi un besoin de m'adresser à vous, le premier serviteur de mon père, qui repose maintenant en paix dans le sein du

Seigneur, vous qui l'avez si fidèlement servi durant tant d'années. Vous avez été le fidèle et courageux conseiller qui a dirigé sa politique et assuré son succès. Je vous dois, moi et ma maison, une grande reconnaissance. Vous avez donc le droit de savoir avant tous quels sont les points de vue d'après lesquels devra se régler la conduite du gouvernement.

Les règlements établis par la Constitution et par le droit pour l'empire et pour la Prusse doivent d'abord être consolidés dans le respect et dans les mœurs de la nation. Il faut donc éviter autant que possible les ébranlements qui occasionnent des changements fréquents dans les institutions de l'Etat et les lois.

L'accomplissement des tâches qui incombent au gouvernement impérial devra laisser intactes les bases solides sur lesquelles l'Etat prussien a jusqu'à présent reposé sa sécurité. Pour l'empire, les droits constitutionnels de tous les gouvernements confédérés devront être scrupuleusement respectés, même en ce qui concerne les droits du Reichstag. Mais il convient d'exiger du Reichstag et des gouvernements un semblable respect à l'égard des droits de l'empereur. Il ne faut pas perdre de vue que les droits réciproques ne doivent avoir pour objet que le développement de la prospérité publique, laquelle reste la loi suprême, et on doit constamment tenir compte, dans la plus complète mesure, des besoins nationaux qui viennent se produire, s'affirmer nettement.

La plus nécessaire et la plus sûre garantie pour le tranquille accomplissement de cette mission est, à mon avis, dans la conservation non affaiblie des forces défensives du pays, de mon armée éprouvée, de ma marine aujourd'hui florissante et à laquelle l'acquisition des possessions d'outre-mer impose de graves devoirs. L'armée et la marine devront toujours être tenues, sous le rapport de l'instruction militaire et de l'organisation, à cette hauteur qui a fait leur gloire et qui assure leurs qualités dans l'avenir.

Je suis résolu à gouverner et l'empire et la Prusse, en observant religieusement les dispositions de la Constitution impériale et royale. Des dispositions ont été établies par mes prédécesseurs sur le trône, avec la sage connaissance des incontestables besoins et des obligations si difficiles de la vie sociale et de

LES AVENTURES D'un Peau-Rouge

A PARIS
LES FAUVES DES SAVANES
DEUXIÈME PARTIE
XVIII

CE QUI SE PASSA DANS LE BRULIS DE LA HULOITE BLEUE A PROPOS DE SÉBASTIAN — Ils étaient trop éloignés pour avoir compris quelque chose à ce long récit, répondit le canadien ; mais, c'est égal, soyez tranquille, je vous réponds de leur discrétion.

— Merci, et bon sommeil, répondit Julian en lui serrant la main.

Sur ces derniers mots, on se sépara.

Il était trois heures du matin.

XIX
COMMENT NAYAJA FIT SON RAPPORT AU MAYOR ET CE QUI S'ENSUIVIT

Nous reviendrons maintenant à l'un de nos principaux personnages, sinon le plus sympathique, mais tout au moins un des plus importants de cette histoire, que nous avons trop longtemps négligé, c'est-à-dire au Mayor.

Le Mayor ne perdait pas son temps, tandis que l'habicendero et ses amis faisaient leurs préparatifs de défense pour résister à l'attaque furieuse dont ils étaient menacés.

Le Mayor, malgré sa scélératesse et ses instincts sanguinaires, était un homme remarquable sous beaucoup de rapports.

Comme militaire surtout, ses capacités hors ligne étaient généralement reconnues et appréciées des connaisseurs en pareille matière.

Ses magnifiques états de service faisaient foi de ses talents véritablement extraordinaires.

Une magnifique carrière s'ouvrait devant lui, et probablement il serait arrivé jeune encore aux plus hautes distinctions militaires, si malheureusement pour lui ses vices honteux et ses instincts essentiellement mauvais ne s'étaient pas jetés à la traverse et n'avaient détruit à jamais cet avenir de gloire et d'honneur, pour le plonger au fond de l'abîme où, aveuglé par ses passions, il s'était, pour les satisfaire à tout prix, précipité les yeux fermés.

Ne pouvant plus être ni un citoyen honorable, ni un officier distingué, il était tout naturellement devenu un grand scélérat et un bandit émérite.

Il y avait en cet homme quelque chose de puissant qui faisait que, quoi qu'il arrivât, il ne devait jamais rester confondu avec le vulgaire, mais au contraire être placé de prime-saut au premier rang dans tout ce qu'il voulait entreprendre.

Sa réputation était immense dans toutes les hautes savanes et mystérieuses prairies de l'Ouest lointain.

par lui et se faisaient une gloire de servir sous ce chef redouté.

Sa générosité, car il faisait couler l'or comme de l'eau entre ses doigts, lui amenait force adhérents, malgré ses façons d'agir plus que brutales et la discipline sévère qu'il maintenait dans sa troupe.

On le redoutait beaucoup, on le haïssait en secret ; mais malgré cela son bonheur était si grand, ses expéditions si bien conduites et toujours si heureuses, que les hommes ne lui manquaient jamais.

Il exerçait une fascination irrésistible sur tous ceux qui l'entouraient, et il se faisait obéir des plus redoutables coquins d'un geste ou même d'un simple clignement d'yeux.

Jusqu'au jour où le hasard l'avait mis face à face avec le Cœur-Lombre, tout lui avait constamment réussi.

Le succès avait suivi toutes ses entreprises.

Mais, par une fatalité étrange et inexplicable, dès qu'il eut entamé la lutte contre les deux célèbres coureurs des bois, Cœur-Sombre et Main-de-Fer, la chance inouïe qui jusque-là l'avait favorisé l'abandonna tout à coup.

Tout changea pour lui et, ainsi qu'il en convenait lui-même, une déveine effroyable s'était abattue sur lui.

Le Mayor était joueur et, naturellement comme tous les joueurs, il était superstitieux : ces deux hommes lui portaient malheur.

D'où provenait cette malchance ? C'était en vain qu'il en cherchait les causes.

Elles lui échappaient, bien qu'il n'eût aucun doute sur leur existence.

Mais avec la persistance et l'entêtement des joueurs de profession, que rien ne décourage jamais, il s'obstinait quand même dans cette lutte inégale, espérant toujours un retour de fortune impossible, qui lui donnerait le dernier mot dans cette partie formidable engagée contre ses ennemis redoutables.

Aussi ne pouvant les vaincre et sentant intérieurement leur puissance et l'avantage indiscutable qu'ils avaient sur lui, il leur avait voué une haine implacable.

Chaque défaite l'accablait davantage.

Blessé, meurtri, réduit presque aux abois, au lieu de reconnaître la folie de cette lutte, il n'hésitait pas à la recommencer bravement et à se jeter le premier dans la mêlée.

C'était un duel à mort sans trêve ni merci.

Il se trouvait ainsi pris fatalement entre les cornes de ce dilemme terrible :

Ou il aurait par n'importe quel moyen raison de ses ennemis, les renverserait et les foulerait pantelants sous les pieds, ou son cadavre mutilé, abandonné dans la savane, deviendrait la proie des fauves ou servirait de pâture aux vautours et aux urubus.

la politique. Il convient qu'elles soient de toutes parts respectées pour que leur force et leur action bienfaisante puissent se manifester.

Je veux que le principe de tolérance religieuse, que, depuis des siècles, ma maison a tenu pour sacré, continue à être une protection pour tous mes sujets, à quelque famille religieuse, à quelque confession qu'ils appartiennent. Chacun est également près de mon cœur. Tous n'ont-ils pas également, aux jours de danger, prouvé leur absolu dévouement ?

D'accord avec ce que pensait mon impérial père, j'appuierai chaudement tous les efforts de nature à favoriser la prospérité économique des différentes classes de la société, à concilier les intérêts rivaux, à atténuer, autant que faire se peut, les déficiences inévitables. Néanmoins, je ne veux pas éveiller cette espérance qu'il soit possible de mettre un terme à tous les maux de la société au moyen de l'intervention de l'Etat.

Je considère que la question des soins à donner à l'éducation de la jeunesse est intimement liée aux questions sociales. L'éducation la plus haute doit être rendue accessible aux couches les plus étendues; mais on devra éviter qu'une demi-instruction vienne créer de graves dangers, qu'elle fasse naître des prétentions d'existence que les forces économiques de la nation ne sauraient satisfaire.

C'est ma volonté qu'aucune occasion ne soit négligée dans le service public de travailler à réagir contre la tentation de faire des dépenses exagérées. Mon examen impartial est assuré à tous les projets de réformes financières, si la vieille économie prussienne ne permet pas d'éviter le recours à de nouvelles charges ou d'amener un allègement aux exigences actuelles.

Je tiens pour très louable l'autonomie administrative accordée dans l'Etat aux associations grandes ou petites. Toutefois, se pose la question de savoir si le droit de prélever des taxes accordé aux associations, droit qu'elles exercent sans tenir compte suffisamment des charges imposées en même temps par l'empire et par chaque Etat, n'a pas pour effet de créer un fardeau hors de proportion avec leurs moyens même; il convient d'examiner si on ne pourrait pas introduire dans la hiérarchie administrative une simplification qui diminuât le nombre des fonctionnaires et permettrait l'augmentation des traitements.

Pour la réalisation de ces intentions, je compte sur le dévouement dont vous avez donné tant de preuves et sur le concours de votre expérience consommée.

Puisse-t-il ainsi m'être donné, grâce à la collaboration unanime des organes de l'empire, à l'activité dévouée de la représentation populaire et à celle de toutes les autorités, grâce à la coopération confiante de toutes les classes de la population, puisse-t-il m'être donné de conduire, dans un développement pacifique, l'Allemagne et la Prusse à de nouveaux honneurs.

Indifférent à l'éclat des grandes actions qui apportent la gloire, je serai satisfait si plus tard on dit de mon règne qu'il a été bienfaisant pour mon peuple, utile à mon pays et une bénédiction pour l'empire.

Berlin, 12 mars.

Votre affectionné,

FRÉDÉRIC.

L'empereur Frédéric. — Les journaux du matin sont unanimes à reconnaître les sentiments pacifiques du nouvel empereur d'Allemagne, mais ils croient généralement que M. de Bismarck continuera à diriger la politique extérieure.

plicité féline qui était en lui, ne négligeant aucun détail, si indifférent qu'il fût en apparence; murissant lentement et patiemment ses projets et prenant des dispositions véritablement formidables, afin de mettre si bien cette fois la force et la ruse de son côté, que ses ennemis fussent irrémédiablement perdus sans espoir possible de revanche.

Il semblait se multiplier, tant il déployait d'activité, et, par suite, il obtenait des résultats imprévus et véritablement extraordinaires.

Lorsque sa troupe, considérablement augmentée, lui avait paru assez forte pour commencer ses opérations préliminaires, il avait quitté le souterrain de la cascade dont il avait fait son quartier général; il était venu s'établir à la fourche du Rio Gila et du Rio Puerco, dans un camp retranché de dimensions considérables, entouré d'épaulements en terre et d'abatis de bois.

A en juger par les nombreux feux de bivouac allumés de distance en distance, et les sentinelles chargées de garder les retranchements, ce camp devait renfermer une troupe importante de bandits.

Sur une légère éminence, située à peu près au milieu du camp, le Mayor avait fait construire un jocal en branchages.

C'était là qu'il avait fait sa demeure.

Du haut de cette éminence, il dominait la campagne à dix lieues à la ronde, et rien ne lui échappait de ce qui se passait dans la savane.

Le jour où nous le retrouvons, vers sept heures du soir, le Mayor, retiré dans son jocal comme un tigre dans son antre, était en proie à une de ses colères froides qui le rendaient si redoutable,

Ils font, d'ailleurs, remarquer que les jours de l'empereur sont comptés.

Frédéric III et M. de Bismarck. — Un profond dissentiment a éclaté entre l'empereur Frédéric III et M. de Bismarck, relativement à diverses mesures que l'empereur entend appliquer, notamment en ce qui concerne certains changements de fonctionnaires, entre autres, M. de Puttkamer, ministre de l'intérieur, et le prince de Hohenlohe, statthalter d'Alsace-Lorraine.

Le chancelier serait disposé à se retirer, invoquant son état de santé.

Démission de M. de Bismarck. — Paris, 14 mars.

Le bruit court, à la Chambre que M. de Bismarck aurait donné sa démission de chancelier.

La santé de Bismarck. — Une dépêche de Berlin au *Gaulois* donne les renseignements suivants sur la santé de M. de Bismarck :

« Vous pouvez me croire, je suis bien renseigné; M. de Bismarck est très malade. L'enflure de la jambe, qui gagne et qui monte, cause les plus vives craintes à l'entourage du chancelier, qui est fort effrayé lui-même de son état, au point de ne pas vouloir se séparer de son médecin, le docteur Schwenninger, ce qui vous explique pourquoi celui-ci l'a accompagné à Leipzig. »

« Bismarck ressent des douleurs dans toutes les articulations. Son affaiblissement est général, l'appétit a disparu, les varices empêchent le traitement local, et le traitement général est rendu fort difficile à cause de l'état nerveux du chancelier. »

Revue des Journaux

La publication de la proclamation de l'empereur Frédéric III et de son rescrit à M. de Bismarck, excite la plus vive émotion.

La France dit :

Le nouveau règne de l'empereur d'Allemagne s'annonce par une tendance très marquée à se rapprocher de la Russie et de la France. L'empereur Frédéric a été très sensible aux marques de sympathie que sa maladie lui a values de la part de la nation française. Il semble que l'on n'est plus très enthousiaste, à Berlin, de la triple alliance imaginée par M. de Bismarck.

Paris :

La liberté est entrée en Allemagne dans les bagages du nouvel empereur. Elle n'y fait encore qu'une apparition très timide, mais c'est assez qu'elle y soit pour y faire son œuvre. Désormais on peut prédire à coup sûr que la toute-puissance de M. de Bismarck est finie, et que l'Allemagne entre dans une nouvelle voie. Il y a au bout de cette voie des réparations pour tous ceux qu'elle a lésés.

Le National :

La pensée du nouvel empereur aura un grand retentissement en Allemagne. Les idées qu'il exprime auront de l'écho. Le grand parti libéral et pacifique reprendra confiance en lui-même pour combattre les tendances du militarisme. Ce sera le mérite et l'honneur de Frédéric III d'avoir encouragé ce mouvement.

Si court qu'il soit, son règne n'aura pas été inutile, et il lui sera permis de se consoler du mécontentement de M. de Bismarck et du parti militaire, en songeant que son passage sur le trône sera plus utile à la cause de la paix et de la civilisation que la plus grande victoire des armes allemandes.

même pour ses plus intimes affiliés, que personne n'osait l'approcher.

Il marchait d'un pas saccadé dans le jocal, se livrant à un monologue furieux, ne s'interrompant par instants que pour frapper du pied avec rage, lancer quelque blasphème, ou braquer sa longue-vue de nuit sur la savane, plongée dans les ténèbres.

Au reste, cette colère furieuse était amplement justifiée.

Depuis son établissement à la fourche du Gila, tous ses efforts avaient tendu et tous ses regards s'étaient opiniâtement fixés sur l'hacienda de la Florida, qui naturellement était son seul objectif.

Il lui importait surtout de savoir ce qui se passait derrière les murs de l'hacienda.

De quelles forces disposaient ses ennemis, quels étaient leurs moyens de défense.

Enfin, d'obtenir tous les renseignements précieux et indispensables, pour assurer le succès d'une expédition comme celle qu'il préparait.

Malheureusement, les résultats n'avaient pas été tels qu'il l'avaient espéré.

Il n'avait rien pu apprendre.

C'était en vain qu'il avait lancé ses meilleurs batteurs d'étrave et ses plus fins espions dans la savane.

Semblable au mystérieux palais des contes orientaux, l'hacienda demeurait pour lui sombre et muette.

Rien de ce qui se passait derrière ses murailles ne transpirait au dehors.

Depuis dix jours il attendait vainement des nouvelles, bien que ses plus fins limiers eussent été par lui envoyés à la découverte.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Nous sommes heureux de pouvoir reproduire les paroles émues prononcées par M. Mayzen, conseiller général, sur la tombe de son ami M. Dupuy :

MESSIEURS ET CHERS COMPATRIOTES,

Lorsque la loi de 1871 ne permit plus à Edouard Dupuy de vous représenter au Conseil général, c'est sur moi que vous voulûtes bien reporter les suffrages dont vous l'aviez pendant si longtemps et si constamment honoré.

C'est à ce titre que je viens, sur cette tombe, essayer de me faire l'interprète de vos douloureux regrets et de dire en votre nom et au mien, le dernier adieu à l'ami que nous avons perdu...

Que puis-je vous apprendre, mes chers voisins, que vous ne sachiez, de cette vie passée toute entière au milieu de vous !...

Magistrat, Edouard Dupuy vous consacrait chacun des instants qu'il pouvait dérober à l'accomplissement de ses devoirs; et lorsqu'une retraite aussi injuste que prématurée vint le frapper, plein de force et d'intelligence, et l'arracher à son siège, c'est auprès de vous, ses amis des champs, c'est dans sa belle et chère résidence de Montcléra qu'il voulut chercher un refuge et des consolations contre les amertumes de l'heure présente !...

Ces consolations, il les trouva, n'en doutez point, dans cette communauté de sentiments et de croyances, dans cette affectueuse confiance qui vous réunissaient à lui, et aussi surtout dans la juste popularité dont vous l'entouriez.

Aussi bien, la vie des champs avait pour lui des charmes infinis; les travaux agricoles l'intéressaient par dessus tout; il aimait la terre, de cette passion qu'ont pour elle les âmes bien nées !... Et qui de nous, mes chers amis, ne sait avec quel zèle, avec quel dévouement, au prix de quels sacrifices, il luttait encore à ses derniers moments, et avec quelle sollicitude il nous encourageait et nous enseignait à lutter, comme lui, contre le terrible fléau qui a dévasté et ruiné notre pays.

Ces occupations lui étaient ainsi doublement chères, puisqu'elles vous étaient profitables, et qu'elles lui inspiraient le dédaigneux oubli des triomphes passagers de la force, dont il devait être l'une des premières victimes désignées. Dupuy n'avait en effet jamais varié dans ses opinions, dans sa foi politique et religieuse; et ce sera le suprême honneur de cette existence si bien remplie, d'être resté toujours et sans aucune défaillance, fidèle à ses convictions et à ses amitiés !...

De plus autorisés que moi vous diront, sans doute, ce que fut notre ami comme magistrat; mais laissez-moi vous dire que pendant les vingt années qu'il passa au Conseil général, y défendit avec autant de zèle que d'intelligence et de succès les intérêts de notre canton; qu'il s'y était acquis une grande autorité, et que c'est à son dévouement infatigable que nous devons la meilleure part de ces voies de communications qui faisaient l'orgueil et le bonheur de nos populations agricoles, au temps si loin de nous,

Navaja, Masamora, Sébastien, n'avaient pas encore reparu.

Calaveras, qui lui avait promis un secours de cent cinquante sang-mêlés et bandits de la Louisiane, ne donnait pas signe de vie, et pourtant ce secours aurait dû être arrivé depuis au moins quatre jours.

Le Mayor avait réussi à enroller deux cent soixante-dix-sept hommes.

Ce chiffre était assez respectable; l'appoint des cent cinquante hommes de Calaveras, en élevant sa cuadrilla à quatre cent vingt-sept hommes le mettrait à même, pensait-il, de tenir sérieusement la campagne et de tenter un coup de main sur l'hacienda avec toutes les chances de succès.

Mais il était important que cet appoint rejoignît son camp au plus vite; sans lui, il ne pouvait rien tenter de décisif.

Le Mayor en était là de ses réflexions qui devenaient plus sombres à chaque minute; sa colère croissait, prenant des proportions touchant presque à la folie, lorsque tout à coup il s'arrêta haletant et prêta anxieusement l'oreille.

Les sentinelles avaient crié : Qui vive !

On avait répondu du dehors, plusieurs cavaliers avaient pénétré dans le camp.

Le Mayor se redressa.

Il épongea son front couvert de sueur, rendit presque subitement le calme à ses traits bouleversés par la colère et l'inquiétude et un sourire d'une expression singulière entr'ouvrit ses lèvres.

— Enfin ! murmura-t-il avec un soupir de soulagement.

Et comme un pas pressé se faisait entendre au dehors, il alla s'asseoir près d'une table encombrée

hélas ! où l'agriculture était prospère et florissante !...

Edouard Dupuy après avoir vécu en honnête homme a voulu mourir en bon chrétien et il s'est éteint doucement, encore jeune pour mourir, mais calme, résigné et confiant en Dieu, entouré de la tendresse et des soins affectueux de tous les siens !...

Dupuy ne nous a pas quittés tout entier; il nous laisse un fils qui marchera sur ses traces et sera le digne continuateur des traditions d'honneur et de dévouement qui sont héréditaires dans sa famille.

Au nom du canton de Cazals, au nom de nos amis, je t'adresse, cher Dupuy, un suprême adieu !...

L'ŒUVRE DU BOUILLON

6° LISTE GÉNÉRALE DES SOUSCRIPTEURS

MM. Dubut, percepteur d'Autoire 50 fr. ; de Mourangès, inspecteur des domaines 10 fr. ; Dartigalongue, chef de gare 10 fr. ; Gauthier, chef de section 10 fr. ; Mallet 10 fr. ; Crucher 10 fr. ; Victor Depeyre, ancien président du tribunal 25 fr. ; Etienne Depeyre 25 fr. ; Bayles 5 fr. ; Rispal 25 fr. ; M^{me} C. 10 fr. ; G. partisan du *Clairon* 5 fr. ; Dr Caviole et sa famille 15 fr. ; Dr Autelage 15 fr. ; chanoine Maury 10 fr. ; Boudousquière 50 fr. ; Deux amis du *Clairon* 4 fr. ; M. et M^{me} C. 10 fr. ; de Moutès 5 ; Anna Dellour 0, 60 ; Dr Albert de Roaldès 5 fr. ; Compeyrol 10 fr. ; Un abonné du *Clairon* 3 fr. ; Un jeune patriote 0, 30 ; Auguste Cammas 5 fr. ; M^{me} d'Héliot 20 fr. ; Un retraité militaire 2 fr. ; A. O. ami du *Clairon*.

MM. J. Marqués 25 fr. ; M^{me} Charles Méric de Bulefoud 5 fr. ; Trompette, 0, 60 ; L'abbé Soulié, archiprêtre 10 fr. ; M^{me} Ve Armand 10 fr. ; Deloche, ingénieur en chef 20 fr. ; Couvrat, ingénieur ordinaire 10 fr. ; Gaston, conducteur principal d'ingénieur 10 fr. ; Pihier, ingénieur en chef 20 fr. ; Menager, ingénieur ordinaire 10 fr. ; Le personnel du bureau de l'ingénieur en chef des chemins de fer 34 fr. ; Pouget, Carriol et Filhol, employés au bureau de l'ingénieur en chef de la navigation 10 fr. ; M^{me} Salvat Lemaire 5 fr. ; Azéma, sous-intendant militaire 20 fr. ; A. de Valon, député 50 fr. ; Ch. Bénèch 5 fr. ; l'abbé Daynard, 5 fr. ; Plantade, imprimeur 5 fr. ; Emile Delpech 1 fr. ; Louis Blanc 1 fr. Cougot, typographe 0, 50.

Montant de la 4^e liste. 612
Montant des listes précédentes. 4,692 80

Total. 5,304 80

SOUSCRIPTION EN NATURE

Charcuterie parisienne, 1 lot de charcuterie; M^{me} Badabé, Marguerite, id. ; Gagnol, id. ; Ve Gayet, id. ; Marie Molinié, id. ; MM. Fournier, id. ; Sadoul, id. ; Bruiet, id. ; Mouret, id. ; Lagardère, id. ; Le chef de la station de Cabessut, 1 pain de 20 livres ; Souleillou, 100 choux.

Itinéraire relatif aux opérations du Conseil de révision dans le département du Lot

Mardi, 3 avril, étrangers au département, hôtel de la préfecture, 2 heures du soir.
Mercredi, 4, Lalbenque, à la mairie, 1 h. soir.
Jedi, 5, Lanzés, à la mairie, 2 h. soir.
Vendredi, 6, Cahors (nord), à la mairie, 2 h. soir.
Samedi, 7, Cahors (sud), à la mairie, 2 h. soir.
Jedi, 12, Puy-l'Évêque à la mairie, 2 h. soir.
Vendredi, 13, Montégut, à la mairie, 2 h. soir.
Samedi, 14, Castelnaud, à la mairie, 2 h. soir.
Lundi, 16, Labastide-Murat, à la mairie, 2 h. soir.
Mardi, 17, St-Germain, à la mairie, 10 h. matin.
Mercredi, 18, Gourdon, à la mairie, 2 h. soir.
Jedi, 19, Payrac, à la mairie, 2 h. soir.
Vendredi, 20, Salviac, à la mairie, 2 h. soir.
Samedi, 21, Cazals, à la mairie, 10 h. matin.
Samedi, 23, Luzèch, à la mairie, 2 h. soir.
Lundi, 30, Limogne, à la mairie, 10 h. matin.
Mercredi, 2 mai, Catus, à la mairie, 2 h. soir.

de papiers et, appuyant la tête dans sa main gauche et le coude sur la table, il sembla s'absorber dans la lecture d'un papier qu'il avait pris au hasard.

Le Mayor était un comédien achevé et un peu égaré.

Il posait sans cesse devant ses gens, même devant ses plus intimes.

Ces habitudes étaient tellement invétérées chez lui, que souvent, sans s'en douter, il jouait la comédie et posait devant lui-même, quand il était seul et que personne ne pouvait le voir.

Quelques instants s'écoulèrent, la couverture servant de porière au jocal fut soulevée du dehors et un homme entra.

— Ah ! c'est vous, Navaja, dit le Mayor avec une feinte indifférence. Vous avez bien tardé, je n'espérais plus vous revoir.

— Il s'en est fallu de peu que je ne revinsse pas, Mayor ?

— Oh ! oh ! mais vous êtes sain et sauf, il me semble ?

— Oui, grâce à Dieu ! mais la campagne a été rude.

— Enfin, avez-vous des nouvelles ?

— Oui, Mayor.

— Bonnes ou mauvaises ?

— Des unes et des autres.

— Ah !... Vous semblez fatigué ?

— J'ai crevé deux chevaux pour arriver plus vite, j'ai fait trente-cinq lieues dans ma journée sans même prendre le temps de boire ni de manger.

— Cela presse donc ?

GUSTAVE AIMARD.

(A suivre)

Vendredi 11, St-Géry, à la mairie, 1 h. soir.
 Samedi, 12, Cajarc, à la mairie, 10 h. matin.
 Lundi, 14, Gramat, à la mairie, 2 h. soir.
 Mardi, 15, St-Céré, à la mairie, 2 h. soir.
 Mercredi, 16, Bretenoux, à la mairie, 1 h. soir.
 Jeudi, 17, Vayrac, à la mairie, 10 h. matin.
 Vendredi, 18, Martel, à la mairie, 2 h. soir.
 Samedi, 19, Souillac, à la mairie, 10 h. matin.
 Lundi, 28, Figeac (est), à la mairie, 2 h. soir.
 Mardi, 29, Figeac (ouest), à la mairie, 2 h. soir.
 Mercredi, 30, Latronquièze, à la mairie, 1 h. soir.
 Jeudi, 31, Lacapelle-Marival, à la mairie, 2 h. soir.
 Vendredi, 1^{er} juin, Livernon, à la mairie, 10 h. m.
 Mardi, 19, ajournés (3^e et 4^e subdivisions), hôtel de la préfecture, 9 heures du matin.

Revue d'appel. — La revue d'appel des hommes dits à la disposition des classes de 1883 et de 1885, qui ont été dispensés en vertu de l'article 22 de la loi du 27 juillet 1872 (soutiens de famille), et des hommes du service auxiliaire des classes de 1875, 1879, 1881, 1883, et 1885, s'effectuera au chef-lieu de canton, devant la mairie, le jour où le conseil de révision se réunira pour procéder à la formation de la classe de 1887, et une heure avant la séance du Conseil.

Tout les hommes soumis à la revue qui seront présents dans les communes du canton seront tenus de répondre à l'ordre de convocation porteurs de leur livret individuel, alors même qu'ils appartiendraient à une autre subdivision sans qu'ils puissent jamais être obligés de se rendre dans leur subdivision d'origine.

Renvoi de la classe 1883 et la seconde portion de la classe 1886

— M. le général Logerot a répondu, dans la séance du 6 mars, une question que lui posait M. de Saint-Martin, député conservateur de l'Indre, dans les termes suivants que nous trouvons à l'Officiel.

« Messieurs, quant au renvoi de la classe de 1883, il dépendra des circonstances que je ne puis pas prévoir et sur lesquelles je ne me suis pas encore appuyé.

« En ce qui concerne la seconde portion, je fais remarquer que c'est le droit du ministre de la guerre d'appeler toute la classe et, par suite, cette seconde portion peut être réduite à sa plus simple expression.

« En outre, il n'y a pas lieu de statuer à cet égard tant que ces hommes n'auront pas accompli une année de service.

« Nous attendrons donc que cette première année de service soit accomplie pour prendre une décision. »

La Société des Etudes du Lot adresse la lettre suivante au *Clairon du Lot* :

Cahors, le 13 mars 1888.

Monsieur le Rédacteur,

Au nom de la *Société des Etudes du Lot*, permettez-moi de rectifier une assertion inexacte contenue dans un article inséré récemment dans le *Clairon du Lot*.

La Société des Etudes n'a jamais eu l'intention de choisir un vendredi pour faire son banquet annuel. Elle a simplement décidé qu'à l'avenir ce banquet aurait lieu le 23 mars, date qui correspond exactement à celle de sa fondation, en 1872.

Le banquet de la Société ayant eu lieu, en 1888, dans les premiers jours de janvier, il ne saurait être question d'en faire un second cette année, et c'est seulement à partir de 1889 que la date du 23 mars pourra être choisie.

Je crois devoir ajouter que dans le cas où le 23 mars tomberait, comme cette année, un vendredi, la Société, désireuse de ne froisser aucune opinion, remettrait certainement son banquet à un autre jour.

Notre Société espère que vous voudrez bien insérer dans le *Clairon du Lot* la présente rectification.

Veuillez agréer, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Directeur de la Société des Etudes,
COMBARIEU.

Sermon de charité. — Dimanche prochain, 18 mars, il sera préché un sermon de charité dans l'église Cathédrale, à l'issue des vêpres, par le R. P. Constant, prédicateur de la station. Il sera fait une quête au profit des pauvres de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul.

Comme l'année dernière, des dames zélées ont bien voulu prêter leur concours pour organiser la quête. Les personnes qui ne pourraient pas assister au sermon de charité peuvent faire parvenir leur obole à l'une des Dames quêteuses dont voici les noms :

MM^{mes} Bussières, rue de la Mairie, 12.
 Boudousquié, cours de la Chartreuse, 3
 Charles Caugardel, rue de la Liberté, 4
 Rodolphe, boulevard Gambetta, 47.
 Delbreil, cours de la Chartreuse, 10.

La Cour d'Appel d'Agen vient de débouter de leur demande les divers groupes d'actionnaires qui avaient assigné les fondateurs de la *Compagnie Générale des phosphates et eugrais du Sud-Ouest et du Centre*, en nullité de cette société.

Juments de l'Etat. — Les cultivateurs qui ont reçu en dépôt des juments appartenant au département de la guerre vont être mis en demeure de les réintégrer.

Ces juments seront classées en deux catégories : celles qui peuvent être utilisées pour la remonte de la cavalerie et qui seront aussitôt mises en service ; celles qui seront impropres à cet usage seront vendues à l'amiable.

Un délai sera accordé pour les juments pleines ou suites et pour celles atteintes de maladies graves.

Les détenteurs de ces animaux devront, à bref délai, faire leur déclaration à la mairie.

Une erreur de « l'Officiel » —

M^{me} Louise de Beaulieu, aujourd'hui âgée de cinquante ans, est une ancienne institutrice qui s'est engagée comme cantinière pendant la guerre de 1870-1871, dans l'armée de Paris. A Champagne, elle a été blessée au bras droit et au pied. A Buzenval elle s'est comportée très vaillamment. Pendant la Commune, elle a failli à plusieurs reprises être fusillée par les fédérés. A cette époque, elle organisa à ses frais une ambulance qui lui coûta 100,000 francs, somme qui constituait toute sa fortune. Il paraît même si on l'en croit, que grâce à elle l'incendie de l'hôtel des Ventes et de la mairie de la rue Dronot fut empêché.

En récompense de ses nombreux services, M. le général de Cissey lui envoya la médaille militaire. Mais sa nomination n'aurait pas paru à l'Officiel, par suite d'une erreur.

C'est du moins ce qu'affirmait mardi son avocat devant la neuvième chambre correctionnelle, où elle comparait sous la prévention de port illégal de la médaille militaire.

M^{me} de Beaulieu a eu, en effet, le tort de croire qu'elle était en droit d'ajouter aux nombreuses médailles de sauvetage dont sa poitrine est constellée celle que le ministre de la guerre lui a jadis envoyée, alors que l'Officiel n'a jamais fait mention de cet envoi.

Cette erreur lui a coûté une petite amende de 16 francs.

Condammnation — La cour d'assises de la Corrèze vient de condamner aux travaux forcés à perpétuité, le nommé Bastardie, accusé d'avoir :

A Reilhac (Lot), soustrait frauduleusement une certaine somme d'argent, au préjudice de M. l'abbé Lafon ;

A Virac (Corrèze), tenté une autre soustraction au préjudice de M. l'abbé Couderc ;

A Rosiers-d'Egletons (Corrèze), volontairement donné la mort à la femme Barbazanges ;

Au même lieu, tenté de donner la mort à M. l'abbé Chabrière.

Accident suivi de mort. — On nous écrit de Cénévières :

Hier, mercredi, trois propriétaires de la commune de Beauregard étaient venus chercher du sable à la rivière.

A leur retour, l'un d'eux, le nommé Savignac, monta sur sa charrette.

Arrivé à un kilomètre environ de Cénévières, le cheval ralentit sa marche ; le sus-nommé voulut lui appliquer un coup de fouet, mais il perdit l'équilibre et tomba sur un tas de pierres.

Ses camarades s'empressèrent de le relever, mais ils ne relevèrent qu'un cadavre ; la tempe gauche était brisée et la mort fut instantanée.

Cette mort, aussi déplorable qu'inattendue, plonge dans le deuil une jeune femme et quatre enfants en bas âge.

Lalbenque. — Le 12 mars, le jeune Alexandre Alméras, âgé de dix-neuf ans, domestique chez M. Sol, s'est laissé tomber d'une hauteur d'une dizaine de mètres en montant sur un peuplier. Le crâne a été fracturé.

Les docteurs Combarieu père et fils lui prodiguent leurs soins.

Electricité. — La ville de Mende vient d'inaugurer son éclairage électrique. Le premier essai a répondu à toutes les espérances, et les résultats obtenus sont de nature à satisfaire les plus difficiles.

Nous lisons à ce sujet dans le *Courrier* de Mende :

« La lumière est belle, douce, puissante et laisse bien loin derrière elle non seulement nos quinquets du bon vieux temps, mais encore les becs de gaz tant vantés de nos grandes cités.

« A la mairie, au tribunal, à l'hôtel Manse, sur quelques points du boulevard, sur les fontaines publiques, dans les bureaux du *Courrier* et du *Moniteur*, qu'avec une bonne grâce dont nous le remercions beaucoup, M. Lamy avait bien voulu comprendre dans sa liste de faveur, le public est accouru en foule pour voir et admirer, et s'est retiré charmé de l'éclairage dont va bientôt être dotée la ville de Mende. A certains endroits, une lampe électrique avait été

placée à côté de nos vieux réverbères. Le contraste était frappant, la supériorité de l'électricité éclatait à tous les yeux. Ajoutons que les appareils placés par M. Lamy, lustres tulipes, etc., sont d'un goût absolument exquis.

« Grâce à l'amabilité de M. Lamy, il nous a été permis de visiter l'usine. L'installation est parfaite et ne laisse rien à désirer. Les machines, très puissantes, sont élégantes de forme et très légères.

« Il reste pas mal de travaux à faire avant l'inauguration définitive, mais nous avons le ferme espoir que, dans un mois d'ici, grâce à l'intelligence, au zèle et à l'infatigable activité de M. Lamy, tout sera terminé et nous jouirons enfin de l'éclairage électrique, d'autant plus désiré aujourd'hui qu'on l'a vu de près et qu'on en a compris les multiples avantages.

« M. Rieu, maître d'Espalion, associé de M. Lamy, était venu à Mende pour la circonstance. »

Nous ajouterons que, grâce à l'intelligente et généreuse initiative de M. Rieu, la ville d'Espalion inaugurera prochainement, elle aussi, son éclairage électrique.

Un nouvel obus. — On lit dans l'Echo de la Dordogne :

Nous annonçons, l'an dernier, qu'un Périgourdin habitant St-Apre, M. Thimon, avait inventé un nouveau modèle d'obus qui, après avoir été fondé par M. Allègre, de Périgueux, avait été expérimenté aux environs de notre ville et dont les résultats émerveillèrent toutes les personnes présentes. L'inventeur de cet engin de guerre, qui, paraît-il, complète très efficacement le canon Bauge, a poursuivi, auprès du ministre de la guerre, l'adoption de son projectile, et nous apprenons qu'une cinquantaine de ces obus vont être fondus pour servir à une expérimentation décisive qui aura lieu au camp St-Maur.

Notre compatriote a pris un brevet, et il paraît que l'Angleterre et plusieurs autres puissances ont déjà tenté de traiter avec l'inventeur qui, pour des motifs patriotiques que tout le monde comprendra, compte bien réserver à la France le bénéfice de son invention.

La température. — Après la neige et le froid, nous avons la pluie depuis huit jours, presque sans interruption.

Le Lot est grossi par cette pluie.

Ce matin la pluie continue. Nous devons nous attendre à de graves inondations, car le thermomètre marque 10 degrés et cette pluie va faire fondre les neiges de la montagne.

THÉÂTRE DE CAHORS

La représentation qui devait avoir lieu aujourd'hui est contremandée.

M. Pilo nous prie d'annoncer qu'elle sera renvoyée au jeudi 22 courant.

Nous en ferons connaître le programme.

Disons, en attendant, que, désireux de s'associer à une bon œuvre, en même temps que pour reconnaître les vives sympathies du public cahorcien, M. Pilo donnera cette représentation.

AU BÉNÉFICE DU BOUILLON

Nos félicitations à M. Pilo.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, Bureau 43, Quai Voltaire, Paris. — Sommaire du numéro du 10 mars 1888. — Courrier de Paris, par Pierre Véron. — La Mi-Carême : Les danses. — L'occupation de Zarzis. — Un wagon russe. — Les noces d'argent du prince de Galles. — Velléda, prophétesse de Gaules. — Une exposition samoïte. — Chronique des Beaux-Arts, par Olivier Merson. — Le Voyage en Afrique (nouvelle), par Gill. — Variétés : Bal à l'Opéra, par G. Lanôtre. — Théâtres, par Charles Monselet. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Echecs, par S. Rosenthal. — Le Monde financier. — Récréation de la famille. — Rébus.

Gravures : La Mi-Carême, « La Pavane », au bal travesti. — En Tunisie : Occupation de Zarzis. — Russie : Intérieur d'un wagon russe en Pologne. — Les noces d'argent du prince de Galles. — Beaux-Arts : Velléda, prophétesse des Gaules. — La Mi-Carême dans tous les mondes. — Exposition des Samoïtes, au Trocadéro. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

Le BON JOURNAL illustré, paraît deux fois par semaine. Bureau 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du numéro 202 (15 mars 1888). — Jean Barancy. Le Moulin de Mazelannes. — Catulle Mendès. Les Mères ennemies (suite). — Jules Mary. Les Deux Amours de Thérèse (suite). — Alphonse Daudet. Tartarin sur les Alpes (suite). — Xavier de Montépin. — Le Secret du Titan (suite). — Paul Gault. L'illustre Casaubon (suite).

La 121^e livraison de la GRANDE ENCYCLOPÉDIE vient de paraître chez les éditeurs H. Lamirault et Co, 64, rue de Rennes, à Paris (prix : 4 franc). Les livraisons de la « Grande Encyclopédie » rivalisent d'intérêt avec les Revues les plus renommées. C'est ainsi que le 121^e fascicule renferme : une étude très fouillée de M. Camille Pelletan sur « Bazaine » ;

une biographie de « Lord Beaconsfield » ; un article historique sur le « Béarn » ; une étude philosophique sur le « Beau », due à la plume autorisée de M. Marion, professeur à la Sorbonne ; un article géologique important sur les « Sables de Beauchamp », rédigé par M. Ch. Velain, etc.

DÉPÊCHE

LE GÉNÉRAL BOULANGER

EN NON ACTIVITÉ

Paris, 15 mars, 11 h. 50, matin.

L'Officiel publie un rapport du ministre de la guerre, général Logerot, exposant que le général Boulanger est venu trois fois à Paris, sans autorisation, les 2 février 2 et 10 mars.

Ces deux dernières fois le général Boulanger est venu sous un déguisement avec lunettes foncées et affectant de boiter.

Le rapport du ministre de la guerre constate la gravité de pareils manquements à la discipline, émanant d'un officier général et propose de placer le général Boulanger dans la position de non-activité par retrait d'emploi.

Le rapport du ministère a été approuvé par M. le Président de la République.

Opéra comique

Paris, 14 mars, s.

La cour d'appel vient d'acquitter M. Carvalho et le pompier André, qui avaient été condamnés à trois mois et un mois de prison par le tribunal correctionnel, pour homicide par imprudence.

Les victimes qui s'étaient portées partie civile, sont condamnées aux dépens.

BOURSE. — Cours au 14 mars.

3 0/0	82 80
3 0/0 amortissable (ancien)	80 00
3 0/0 id. 1884	85 95
4 1/2 0/0 ancien	106 67
4 1/2 0/0 1883	106 77

Dernier cours du 14 mars.

Actions Orléans	1,348 00
Actions Lyon	1,265 00
Obligations Orléans 3 0/0	402 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	281 75
Obligations Lombardes (jouissance	000 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	387 00

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

Par décision du Conseil d'Administration, le taux de l'intérêt des comptes de dépôts est fixé comme suit à partir du 1^{er} Mars prochain :

Comptes de Chèques	1/2 %;
— d' — à sept jours de préavis ..	1 %;
Dépôts à échéance fixe :	
de 1 an à 23 mois	2 1/2 %;
« 2 ans à 35	3 1/2 %;
« 3 ans à 50	4 %;
à 5 ans	4 1/2 %.

ÉTUDE

De M^e J. LACOSSE, avoué à Cahors, rue Fénelon n^o 7

EXTRAIT

D'UNE

Demande en séparation de biens

En vertu d'une ordonnance de M. le Président du tribunal civil de Cahors et suivant exploit de M^e Laborderie, huissier à Cazals, en date du douze mars 1888, le tout enregistré.

La dame Hébrard, Antoinette, épouse de M. Redoulès, Jean, tous deux cultivateurs, domiciliés à Estrades, commune de Moncléra.

A formé contre son dit mari une demande en séparation de biens et M^e Lacosse a été constitué pour avoué de la demanderesse.

Pour extrait certifié conforme : Cahors, le quinze mars mil huit cent quatre-vingt-huit.

L'Avoué de la demanderesse, Signé : J. LACOSSE.

A VENDRE

Un bon Piano. S'adresser au bureau du Journal.

ETUDE
de M^e Léon TALOU, avoué-licencié, Place
du Palais de Justice, à Cahors.

VENTE
SUR SURENCHÈRE
A SUITE
D'EXPROPRIATION FORCÉE

A l'audience des criées du Tribunal civil
de Cahors, au Palais de Justice de
ladite ville, le samedi quatorze
avril, mil huit cent quatre-vingt-huit,
à midi.

Conformément aux articles trente-deux et
trente-trois du décret du vingt-huit février
mil huit cent-cinquante-deux, sur les Sociétés
du « Crédit Foncier », et par exploit de
Serres, huissier à Cahors, en date du dix-
neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-
sept, le « Crédit Foncier de France » a fait
signifier à Madame Marie Foissac, » sans pro-
fession veuve de Monsieur Jean-Baptiste
Couaillac, propriétaire, quand vivait domi-
cilié à Mirandol, commune d'Albas, prise per-
sonnellement, et comme commune biens avec
son dit mari, et héritière pour partie; à
Monsieur Baptiste Couaillac, fils des pré-
nommés, propriétaire et Madame Marguerite
Cagnac, son épouse, ledit Baptiste Couaillac
fils, pris personnellement, et en outre comme
ladite Marie Foissac, sa mère, dudit Jean-
Baptiste Couaillac, décédé, tous les susnom-
més, domiciliés autrefois, à Cayrac, com-
mune d'Albas, et actuellement à Mirandol,
même commune, emprunteurs, un comman-
dement d'avoir à payer des annuités arrié-
rées, sous peine d'y être contraints par la
voie de l'expropriation de leurs immeubles.
Ce commandement contenait conformé-

ment au décret précité, la désignation des
biens qui devaient être expropriés.

Cette mise en demeure étant demeurée sans
résultat, l'original a été transcrit au bureau
des hypothèques de Cahors, le vingt-sept dé-
cembre mil huit cent quatre-vingt-sept, volu-
me cent vingt-un, numéro deux.

Le cahier des charges, clauses et conditions
auxquelles aura lieu la vente des immeubles,
a été déposé au greffe du Tribunal civil de
Cahors, le seize janvier mil huit cent quatre-
vingt-huit, où il est tenu à la disposition du
public.

En conséquence et à la requête du « Crédit
Foncier de France » Société anonyme dont le
siège social est à Paris, rue des Capucines,
numéro 19, poursuites et diligences de son
gouverneur, demeurant au siège social, la-
quelle constitue pour son avoué près le Tribu-
nal civil de Cahors, M^e Lacosse, demeurant
en cette ville, rue Fénelon, numéro 7.

Au préjudice desdits : Marie Foissac, veuve
Couaillac, Baptiste, Couaillac, fils et Margue-
rite Cagnac, son épouse, tous domiciliés audit
lieu de Mirandol, commune d'Albas.

Il a été procédé, le samedi trois mars mil
huit cent quatre-vingt-huit, à l'audience des
criées du Tribunal civil de Cahors, séant au
Palais de Justice de ladite ville, à midi
précis.

A la vente des immeubles ci-après :
A cette audience ces dits biens formant le
premier lot de ceux saisis au préjudice des
consorts Couaillac, furent adjugés moyennant
le prix de seize cent cinquante francs en sus
des charges à M^e Delbreil, avoué qui a été
commandé au profit de Monsieur l'abbé Ducos,
curé desservant la paroisse d'Albas, y domi-
cilié.

Mais par acte fait au greffe du Tribunal civil
de Cahors, le douze mars courant Monsieur
Gratien Couture, propriétaire à Albas, assisté
de M^e Léon Talou, avoué près le Tribunal qu'il
constitue aux fins de la présente surenchère
et de ses suites, a déclaré surenchérir du si-
xième en sus des charges le prix dudit pre-
mier lot et le porter à dix-neuf cent vingt-
cinq francs.

En conséquence, les immeubles ci-après dé-

signés seront revendus le samedi quatorze
avril, mil huit cent quatre-vingt-huit à midi
précis à l'audience des criées du Tribunal
civil de Cahors, au palais de justice de ladite
ville sur la nouvelle mise à prix fixée par le
surenchérisseur.

Désignation
DES IMMEUBLES SURENCHÉRIS
Premier lot

Le premier lot se compose d'un domaine,
situé à Cayrac, mairie d'Albas, comprenant
une vaste maison d'habitation, patis, cour,
grange, écurie et chai y joignant ensemble
jardin, vigne et pature, y levant aussi, section
B. le tout numéros 912, 913, d'une étendue
de un hectare, soixante-seize ares, quarante
centiares.

Ainsi que le tout se poursuit et comporte
sans aucune exception ni réserve des diffé-
rents immeubles qui composent la propriété
précitée, lors même qu'ils auraient été omis
dans la désignation plus haut, avec les im-
meubles par destination qui en dépendent et
les augmentations qui pourraient y avoir été
faites depuis le contrat de prêt.

Tous les frais, ceux d'ordre exceptés, seront
payables par l'adjudicataire en sus du prix de
son adjudication.

Conformément à l'article 696 du code de
procédure civile, il est déclaré que tous ceux
du chef desquels il pourrait être pris inscrip-
tion pour cause d'hypothèques légales, sur les
immeubles ci-dessus désignés, devront réquie-
rir cette inscription, sous peine de déché-
ance avant la transcription du jugement d'ad-
judication.

NOTA. — Aux termes de l'article trente-huit
du décret, loi du vingt-huit février mil huit
cent cinquante-deux, l'adjudicataire sera
tenu :

1^o D'acquiescer dans la huitaine de la vente,
à titre de provision, dans la Caisse du Crédit
Foncier de France, le montant des annuités
dues par la saisi.

2^o Et après le délai de surenchère, de verser
le surplus du prix à ladite caisse, jusqu'à con-
currence de ce qui lui est dû nonobstant tou-

tes oppositions, contestations et inscriptions
des créanciers de l'emprunteur, sauf né-
anmoins son action en répétition, si la
Société avait été indûment payée à leur
préjudice.

Mises à prix :

Les enchères du deuxième lot s'ouvriront
sur la mise à prix de dix-neuf cent vingt-cinq
francs, ci..... 1925 fr.
En sus des charges.

Fait et rédigé le présent placard, par l'avoué
poursuivant soussigné.
Cahors, le mars, mil huit cent qua-
tre-vingt-huit.

L'avoué surenchérisseur,
Signé : Léon TALOU.

Enregistré à Cahors, le mars
mil huit cent quatre-vingt-huit, F^o
C^o reçu 1 franc quatre-vingt-huit cen-
times, décimes compris.

Signé : JARTY.

CHLOROSE, ANÉMIE, PALES COULEURS
Appauvrissement du Sang
FER BRAVAIS
Le meilleur et le plus actif de tous les ferrugineux
Dépôt dans la plupart des Pharmacies

LE VIN AROUD au QUINA, au FER
& à la VIANDE
est le médicament par excellence, le reconstituant
le plus énergique pour combattre la CHLOROSE,
l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération
du SANG. Il convient à toutes les personnes
d'une constitution languissante ou affaiblies par
le travail, les veilles, les excès ou la maladie.
Chez FERRÉ, ph^o, 103, r. Richelieu, PARIS, & Ph^o.

Eviter les contrefaçons
CHOCOLAT
MENIER
Exiger le véritable nom

GRAND ENTREPOT
D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES
A. COUDERC
67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDON-
NEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES,
1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG,
0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gu-
bler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRAN-
SAC : en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS,
1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS : en bouteille
0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00.
OREZZA, 1 fr. 25. — POGUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE
DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER : Noel 0 fr. 40; Badoit
0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY : Lardy 0 fr. 70; Lar-
beaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80;
VALS : St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80;
Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées;
une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

Maison spéciale d'Accouchement
DIRIGÉE PAR
M^{me} Angèle Raymond Gérardgeorge
Maitresse Sage-Femme
Rue des Augustins, 28, et place Ville-
bourbon, 1, Montauban (T.-et-G.)
PREND DES PENSIONNAIRES
Guérison radicale des Maladies de Matrice

DENTS & DENTIERS
PERFECTIONNÉS GARANTIS
Ayant mérité une mention hono-
rable de l'Académie Nationale,
posés sans douleur ni extraction
de racines, servant à la mastication
comme les dents naturelles et s'ad-
aptant au point de tromper l'œil
le plus exercé.
GUÉRISON des maladies des Dents et
des Gencives.
TRAITEMENT spécial des Dents dé-
chaussées et chancelantes, redresse-
ments, plombages, métallisations, aurif-
cations, obturations siliceuses imitant
parfaitement l'émail des dents, en un
mot, toutes les opérations relatives à
l'art dentaire!

* **AUDOUARD** *
Ex-dentiste des grandes communautés religieuses
et institutions du faubourg St-Germain, à Paris.
Membre de l'Association générale des Dentistes
de France et de la Société d'Odontologie de Paris.
CHIRURGIEN-DENTISTE
Des principaux établissements
d'éducation du Lot et de la Corrèze
A BRIVE
"POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LÉUCODON."
Prévenant la Carie et le déchaussement de
Dents ordonnée depuis longtemps par un grand
nombre de Médecins. — Le Flacon 5 fr.
EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE
NOTA. — M. AUDOUARD engage les
personnes qui doivent se rendre à Brive
pour la commande d'appareils dentaires,
de bien vouloir lui annoncer leur visite
deux ou trois jours à l'avance.

A VENDRE
Imprimerie importante
dans ville de 80,000 Ames; plusieurs
journaux par traités, dont un tirant
à 25,000. Beaux bénéfices nets.
Facilités de paiement. Ecrire à
l'Agence Havas, 8, place de
la Bourse, Paris, sous les initiales C. L.
Le propriétaire-gérant, Layton.

Établissement Hydrothérapique
CHEZ M^{me} SABATIÉ
CAHORS, 6 — Allées Fénelon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude
et froide. — Etuves. — Chambres pour malades.
Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet
Établissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécia-
lement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.
Toutes les Baignoires sont émaillées.
TARIF :
Douches de toute sorte, à piston, en jet, en
pluie, ascendantes, etc., avec friction,
ou massage, ensemble..... 1 fr.
Etuves, avec soins particuliers... 2 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fu-
migation, etc..... 2 fr. »
Bain simple..... 0 fr. 75
Bains médicamenteux..... 1 fr. 50
Bains sulfureux alcalins, de mer
artificiels..... 1 fr. 50
Bâges, Vichy, de Pennès, etc. 1 fr. 50
Linge compris.
On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN
avec les
BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES
La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine,
produit une libre respiration et a une valeur
inappréciable pour la jeunesse.
Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, ren-
force la voix et les poumons et est indispen-
sable par le bien-être qu'elle donne à tous
ceux qui en font usage.
Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.
Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors
Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.
MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

L'ATLAS NATIONAL
Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société
de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.
NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA
GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES
Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.
125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France
L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.
ou en 35 séries à 75 centimes
ne reviendra qu'à 48 fr. 75
AVEC 125 CARTES COLORIÉES
15 CENTIMES la livraison avec carte coloriée
75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes.
La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires
der un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adressez, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} liv.

OU PIN
LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu le Grand
MÉDAILLE D'OR
à l'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878
FOURGAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants
PÉRIGUEUX
Il est facile d'imiter : Il est difficile de créer
l'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS
dont les Bourgeois de Ségny forment essentiellement
la base.
Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la
GRANDE CHARTREUSE.
On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.